

PROCÈS-VERBAL de la quatre cent quatre-vingt-unième réunion du **COMITÉ EXÉCUTIF** de l'Université du Québec en Outaouais (UQO) tenue le lundi 15 juillet 2024 à 16 h 30 en visioconférence.

CONFIRMÉ LE 26 AOÛT 2024

Membres	Présent	Absent	Membres	Présent	Absent
BEAUSÉJOUR, Vincent Vice-recteur à l'enseignement et à la réussite	X		KAMMOUN, Manel Professeure		X*
DUGUAY, Patrick Membre externe et président	X		LABERGE, Murielle Rectrice	X	
EL ZAÏM, Adel Vice-recteur à la recherche, à la création, aux partenariats et à l'internationalisation		X*	MATHIEU, Alexandre Membre externe	X	
KAMAL, Najat Membre externe et vice-présidente		X	-	-	-
Personne convoquée	Présent	Absent	Personne invitée	Présent	Absent
GODMAIRE, Alain Vice-recteur à l'administration et aux ressources	X		-	-	-
Secrétaire générale	Présent	Absent	Attachée d'administration	Présent	Absent
OUELLET, Me Sophie	X		AUGER, Mireille	X	
<i>*Absence motivée.</i>					

Le président, monsieur Patrick Duguay, constate le quorum et déclare la séance ouverte à 16 h 34.

1.- Adoption de l'ordre du jour

Sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité de retenir les points suivants pour discussion :

Sur consentement des membres

2.- Procès-verbal :

2.1 Quatre cent quatre-vingtième réunion (10 juin 2024)

2.1.1 Adoption

2.1.2 Affaires en découlant

Affaires courantes

3.- Modification à la grille de signatures pour les dépenses, engagements ou modifications budgétaires inférieurs à 125 000 \$

- 4.- Renouvellement du Programme d'assurances du regroupement des universités québécoises (PARUQ)
- 5.- Modification au plan des effectifs pour l'année 2024-2025
- 6.- Période d'information et questions
- 7.- Prochaine réunion (lundi 26 août 2024)
- 8.- Clôture de la séance

2.- Procès-verbal :

2,1 Procès-verbal de la quatre cent quatre-vingtième réunion (10 juin 2024)

2.1.1. Adoption

Sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la quatre cent quatre-vingtième réunion (10 juin 2024), et ce, sans modification.

2.1.2. Affaires en découlant

La rectrice informe les membres du comité exécutif qu'en ce qui concerne le procès-verbal de la quatre cent quatre-vingtième réunion, les suites régulières ont été données.

3.- Modification à la grille de signature pour les dépenses, engagements ou modifications budgétaires inférieurs à 125 000 \$.

Le Vice-rectorat à l'administration et aux ressources soumet pour approbation une nouvelle grille de signature pour les dépenses, engagements ou modifications budgétaires avec les modifications suivantes :

- Sous la « délégation de 500 \$ et moins », modifier le titre de secrétaire de direction pour celui d'adjointe administrative ou adjoint administratif à la direction en suivi de la modification du titre du poste lors de la signature de la convention collective tenue le 23 avril dernier (annexe C - classe 8).
- Sous la « délégation de 300 \$ et moins », modifier le titre de secrétaire de direction pour celui d'adjointe administrative ou adjoint administratif à la direction en suivi de la modification du titre du poste lors de la signature de la convention collective tenue le 23 avril dernier (annexe C - classe 8).

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 481-CX-2291 concernant la modification à la grille de signature pour les dépenses, engagements ou modifications budgétaires inférieurs à 125 000 \$; laquelle résolution est jointe en appendice.

4.- Renouvellement du Programme d'assurances du regroupement des universités québécoises (PARUQ)

L'UQO est membre du regroupement des universités québécoises (PARUQ) et, par le biais de ce dernier, elle souscrit à l'ensemble des polices d'assurance de ce programme depuis sa création en 1998. Ce programme d'assurances par regroupement permet à l'UQO de se prévaloir d'une couverture d'assurance de biens et de responsabilité civile complète dans un marché spécialisé, ainsi que d'une assurance sécurité des réseaux et responsabilités en matière de protection de la vie privée (assurance cybersécurité).

Les négociations relatives au renouvellement du PARUQ pour 2024-2025 ont été menées avec Aon Parizeau, le courtier au dossier, en étroite collaboration avec le sous-comité du Bureau de coopération interuniversitaire (BCI) pour les assurances.

Pour l'assurance des biens, la diminution de la prime est de 4,6 % pour l'UQO et de 7,2 % pour l'ensemble du portefeuille du PARUQ.

Pour ce qui est de l'assurance en cybersécurité (sécurité des réseaux et responsabilité en matière de protection de la vie privée), la prime est en baisse de 20 % pour l'UQO et de 13 % pour l'ensemble du portefeuille du PARUQ.

Pour l'ensemble des assurances, les propositions représentent une baisse de la prime de 5,6 % pour l'ensemble du portefeuille du PARUQ et de 6 % pour l'UQO par rapport à l'année 2023-2024.

Les polices d'assurance pour le terme 2024-2025 sont en vigueur depuis le 31 mai 2024.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 481-CX-2292 concernant le renouvellement du Programme d'assurances du regroupement des universités québécoises (PARUQ); laquelle résolution est jointe en appendice.

5.- **Modification au plan des effectifs pour l'année 2024-2025**

Cette demande de changement de lieu de travail pour deux (2) postes vacants se veut une volonté d'accroître la présence au campus de Saint-Jérôme et de répondre plus adéquatement aux besoins de services offerts par le Décanat des études.

Il est proposé d'apporter les modifications suivantes au plan des effectifs 2024-2025 :

Au 15 juillet 2024 :

1. **Modification** du lieu de travail d'un (1) poste professionnel présentement vacant de coordonnatrice ou de coordonnateur de stage (#P0093) au Décanat des études de Gatineau à Saint-Jérôme;
2. **Modification** du lieu de travail d'un (1) poste bureau présentement vacant du personnel de soutien d'agente ou d'agent de soutien administratif à la gestion des études (#B0191) au Décanat des études de Gatineau à Saint-Jérôme.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 481-CX-2293 concernant une modification au plan des effectifs pour l'année 2024-2025; laquelle résolution est jointe en appendice.

6.- **Période d'information et de questions**

Aucune information n'est transmise.

7.- **Prochaine réunion**

La prochaine réunion du comité exécutif aura lieu le lundi 26 août 2024 à 16 h 30.

8.- **Clôture de la séance**

Sur proposition dûment faite et appuyée, il est résolu à l'unanimité que la séance soit levée à 16 h 46.

Original signé par :

Patrick Duguay, président
Me Sophie Ouellet, secrétaire générale